

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2018

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UNION EUROPÉENNE - (N° 597)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD4

présenté par  
M. Colombani

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« et à l'affirmation de sa souveraineté à travers, d'une part, la fin de sa dépendance aux énergies fossiles importées et, d'autre part, l'instauration de son autonomie énergétique »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'insister sur le fait pragmatique que, dans un monde où les équilibres géopolitiques ont été complètement redéfinis et où l'Europe ne peut plus penser sa puissance à travers les Etats-unis, l'affirmation de la puissance de l'Union passe par l'autonomie énergétique et la fin de la dépendance au pétrole et au gaz, dont on connaît les implications en termes diplomatiques, économiques et même militaires.